

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROJET DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tenue le mardi le 12 décembre 2023, à 20h00, au lieu habituel des sessions du dudit conseil, sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 - Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Siège #3 – Madame Sophie Côté, conseillère
Siège #4 - Monsieur Jules Normandin, conseiller
Siège #5 - Madame Huguette Benoit, conseillère
Siège #6 - Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Son absents(es), les conseillers(ères):

Siège #2 - Monsieur Rémi Tétreault, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

La personne qui préside la séance, soit monsieur Daniel Paquette informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit monsieur Daniel Paquette, ne votera pas sur les décisions telles que le lui permet la loi.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

311-12-2023

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ajouter le point suivant :

5.3. Intention d'acquisition de la tour du RIM.

Que l'ordre du jour soit d'adopté tel que présenté incluant la modification

ADOPTÉE

312-12-2023

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023.

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, les deux procès-verbaux, soient du 13 novembre et du 4 décembre 2023 tels que présentés.

ADOPTÉE

313-12-2023

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1^{er} au 30 novembre 2023 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 105 066.21 \$
- Salaires payés pour la période visée : 61 213.43 \$

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{er} au 30 novembre 2023 et totalisant un montant de 166 279.64 \$.

ADOPTÉE

- 314-12-2023 **3.2 Autorisation des comptes à payer**
Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1^{er} au 30 novembre 2023 ;
- En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
- Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 111 563.09 \$; et
- Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.
- ADOPTÉE
- 315-12-2023 **3.3 Indexation des salaire pour l'année 2024 – Employés, pompiers, premiers répondants et élus municipaux**
Considérant la préparation du budget 2024 et l'indexation d'octobre du Québec qui a été discuté plus tôt lors d'une rencontre avec les élus pour les employés de tous les services ainsi que pour les élus municipaux;
- Considérant que la majoration de 4.2% équivaut à l'Indice des prix à la consommation d'octobre 2023 pour le Québec;
- En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- D'autoriser la majoration annuelle de 4.2% de la rémunération des élus, pompiers et employés municipaux, et ce, pour le 1^{er} janvier 2024;
- D'autoriser l'ajustement de salaire au nouveau contremaître des travaux publics, et ce, pour le 1^{er} janvier 2024.
- ADOPTÉE
- 316-12-2023 **3.4 Comité du Ruisseau des Aulnages (CBVRA) – Demande de contribution financière 2024**
Considérant la demande d'appui financier au montant de 500\$ pour les activités du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages pour l'année 2024;
- En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents acquiescer à leur demande d'appui financier et d'en autoriser le versement de 250\$ au Comité du Ruisseau des Aulnage pour le budget 2024:
- ADOPTÉE
- 317-12-2023 **3.5 Comité de la Rivière Noire (CRN) – Demande de contribution financière 2024**
Considérant la demande d'appui financier au montant de 500\$ pour les activités du Comité de la Rivière Noire pour l'année 2024;
- En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents acquiescer à leur demande d'appui financier et d'en autoriser le versement de 250\$ au Comité de la Rivière Noire pour le budget 2024.
- ADOPTÉE
- 318-12-2023 **3.6 La Fabrique de Saint-Valérien, Comité de la Guignolé – Demande de contribution financière 2024**
Considérant la demande d'appui financier du Comité de la Guignolé pour l'année 2024;
- En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents acquiescer à leur demande d'appui financier et d'en autoriser le versement de 1 500\$ au Comité de la Guignolé pour le budget 2024.
- ADOPTÉE
- 319-12-2023 **3.7 Partie du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec – Transfert d'une parcelle de l'immeuble au domaine privé**
ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec, sur lequel est située une usine d'épuration;

ATTENDU QUE le lot 4 371 988 du Cadastre du Québec est un bien du domaine public et affecté à l'utilité publique conformément à l'article 916 du *Code civil du Québec*;

ATTENDU QUE la portion sud de ce lot n'est pas utilisée pour les fins de l'opération de l'usine d'épuration, étant un peuplement d'érables;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite vendre une partie du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec d'une superficie de 6 700 mètres carrés, telle qu'illustrée en jaune sur le plan joint en annexe de la présente;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transférer cette parcelle d'immeuble du domaine public et la faire passer dans son domaine privé afin de la vendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jules Normandin
APPUYÉ par monsieur Luc Tétreault.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil municipal transfère de son domaine public à son domaine privé la parcelle du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec, telle qu'illustrée au plan annexé à la présente, afin de vendre cette parcelle et que, par conséquent, celle-ci ne soit plus affectée à l'utilité publique.

ADOPTÉE

320-12-2023

3.8 Acceptation de l'offre d'achat d'une parcelle du lot 4 371 988

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 4 371 988 du Cadastre du Québec, sur lequel est située une usine d'épuration;

ATTENDU QUE la portion sud de ce lot n'est pas utilisée pour les fins de l'opération de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 841 793 du Cadastre du Québec, M. Yves Benoît, désire acquérir cette parcelle pour l'intégrer à son lot, lequel est contiguë au lot 4 371 988 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté de céder cette portion de lot à M. Benoît, à condition que ce dernier assume tous les frais d'arpentage, de notaire et de publication pour cette cession, tel qu'il appert dans la résolution ;

ATTENDU QUE la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, dans sa décision numéro 442228, a autorisé l'aliénation en faveur de M. Yves Benoît, d'une superficie approximative de 6 700 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 4 371 988 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'en date du 6 décembre 2023, M. Yves Benoît a déposé une offre d'achat à la Municipalité portant sur cette aliénation d'une somme de 1 000\$/arpent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jules Normandin
APPUYÉ par monsieur Sylvain Laplante

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil municipal accepte l'offre d'achat déposée par M. Yves Benoît le 6 décembre 2023 concernant une partie du lot 4 371 988 du cadastre du Québec pour une somme de 1 000\$/arpent;

QUE la directrice générale, Mme Caroline Lamothe, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite offre d'achat, ainsi que tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil municipal accomplisse toutes les étapes requises pour procéder à la vente de la partie du lot 4 371 988 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 6 700 mètres carrés visée par l'offre d'achat de M. Yves Benoît.

ADOPTÉE

3.9 Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Le maire, monsieur Daniel Paquette, fait la mention aux élus et aux citoyens présents qu'une séance extraordinaire est prévue le 18 décembre 2023 à 18h00 pour l'adoption du budget 2024.

3.10 La Fabrique de Saint-Valérien – Demande de contribution 2024 – Feuillet paroissial

321-12-2023 Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents acquiescer à leur demande de contribution financière pour une publicité dans le feuillet paroissial pour l'année 2024, et ce, au montant de 150\$ pour le budget 2024.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

4.2 Dépôt du registre des dons faits aux membres du conseil

La directrice générale procède au dépôt du registre des dons faits aux membres du conseil pour l'année 2023.

4.3 Fédération Québec Municipal – Adhésion annuel 2024

322-12-2023 Considérant l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalité et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à la Fédération Québécoise des Municipalité en acquittant la somme d'environ 2 556.73\$ taxes en sus et d'en effectuer le paiement pour l'année 2024.

ADOPTÉE

4.4 Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion annuel 2024

323-12-2023 Considérant que l'adhésion de la directrice générale de la Municipalité à la l'Association des directeurs municipaux du Québec doit être renouveler pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 à la l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la Directrice générale, et ce, au montant d'environ 495.00\$ taxes en sus et d'en effectuer le paiement pour l'année 2024.

ADOPTÉE

4.5 Appel d'offre SEAO – Services professionnels – Construction de l'Hôtel de ville et Caserne incendie

324-12-2023 Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire obtenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la Construction de l'Hôtel de ville et de la Caserne incendie;

Considérant que l'appel d'offre doit être publiés sur le site Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

Considérant que l'évaluation qualitative doit être effectuée par un comité de sélection dument formé conformément aux dispositions de l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Directrice générale et/ou la FQM à procéder à la publication dudit appel d'offre dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumission devant être déposées au bureau municipal au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres;

D'autoriser la Directrice générale à former un comité de sélection dument formé conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

4.6 Journal municipal – Octroi de contrat pour l'année 2024

325-12-2023 Considérant la demande de renouvellement pour l'impression et le montage du journal municipal avec la compagnie Impressions KLM;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'acceptation le renouvellement du mandat de l'entreprise Impressions KLM pour l'année 2024 au montant d'environ 6726\$ taxes en sus;

D'accepter le changement de prix si le papier augmente de plus de 10% durant l'année.

ADOPTÉE

4.7 Radio Acton – Renouvellement 2024

326-12-2023

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas renouveler avec Radio Acton pour l'année 2024.

REFUSÉE

4.8 Fermeture du bureau municipal – Période des fêtes

327-12-2023

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la fermeture du bureau municipal du 22 décembre au 7 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

4.9 Contremaître des travaux publics - Nomination

328-12-2023

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer M. Nicolas Leroux à titre de Contremaître des travaux publics dès le 1^{er} janvier 2024;

D'accepter la nouvelle entente salariale.

ADOPTÉE

4.10 Photocopieur Kyocera 4551cl – Renouvellement du contrat de services

329-12-2023

Considérant que la Municipalité a acquis un nouveau photocopieur avec un nouveau contrat de service;

Considérant qu'il y a lieu de résilier le contrat de service avec Techni dactylo pour le photocopieur Kyocera 4551cl

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas renouveler le contrat de service avec Techni-dactylo pour l'année 2024, et ce, concernant le photocopieur Kyocera 4551cl.

REFUSÉE

Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20h18

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Démission de l'employé # 237

330-12-2023

Considérant que l'employé numéro 237 a remis sa démission de son poste de pompier volontaire;

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les fins d'emplois de l'employés 237 à titre de pompier volontaire.

Que le Conseil remercie l'employé en question pour le travail au sein du Service incendie de la Municipalité.

ADOPTÉE

5.2 Formation premiers répondants – Budget 2024

331-12-2023

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autorise la dépense concernant la formation « Interagir avec une clientèle ayant des troubles de santé mentale » pour les Premiers

répondants de Saint-Valérien-de-Milton avec la compagnie Solutions & Co. Formation en « Savoir-Agir » professionnels, et ce, au coût d'environ 2 680\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

332-12-2023

5.3 Intention d'acquisition de la tour du Rim

Considérant que le Réseau Internet Maskoutains (RIM) mettra fin au signal micro-ondes provenant de son réseau de tours et par le fait même la tour ne sera plus utilisée. La Municipalité de Saint-Valérien-De-Milton désire manifester son intention d'acquérir la tour du Réseau Internet Maskoutains (RIM) pour le montant symbolique de 1.00\$.

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, avec la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus afin d'acquérir la tour

ADOPTÉE

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h19

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Subvention Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet PPA – Confirmation des travaux 2023

333-12-2023

Attendu que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Luc Tétreault, appuyée par monsieur Sylvain Laplante, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton approuve les dépenses d'un montant de 19 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Entente en matière de Loisirs 2022-2028 de la Ville de Granby – Autorisation signature

334-12-2023

Considérant qu'une entente en matière de loisirs a été conclue avec la Ville Granby le 16 février 2018, laquelle venait à échéance en date du 31 décembre 2022;

Considérant que les parties ont prolongé, par le biais de deux addendas, la durée de l'entente jusqu'au 31 décembre 2023;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien désire se prévaloir de la nouvelle attente offerte par la Ville de Granby;

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De conclure une entente en matière de loisirs pour les années 2024 à 2028 visant à établir les modalités et conditions de participation aux activités décrites, au coût de 175\$ par citoyens pour l'année 2024, avec une indexation annuelle de 5% pour les années subséquentes, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire ASC-2023-181, avec la Ville de Granby;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, avec la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

ADOPTÉE

10. AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion, dépôt du projet de règlement numéro 2023-213 autorisation la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe

335-12-2023

Avis de motion est donnée par monsieur Luc Tétreault à l'effet que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2023-213 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

10.2 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement général G-300 application par la Sûreté du Québec

336-12-2023

Avis de motion est donnée par monsieur Sylvain Laplante à l'effet que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec.

L'objet de ce règlement est de considérer les nouveaux éléments, d'adapter et de faciliter l'application du règlement.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

337-12-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée à 20h37.

Je, Daniel Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADOPTÉE

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière